

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 4 NOVEMBRE 2013 A 20 HEURES 30.**

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Lefèvre, Mr Bigot, Mr Brunet, Mr Jouselain, Mr Taugourdeau, Mr Lemaître, Mme Pontouis, Mme Cochet, Mr Guillet, Mr Thegner, Mme Lemoine, Mr Chessé, Mr Hamon, Mr Boussin.

Convocations expédiées le : 29/10/2013

Compte-rendu affiché le : 12 /11/2013

. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR DES OPÉRATIONS DE DEPANNAGES EFFECTUÉS LE 20/09/2012 :**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12/10/2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**. DÉCIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEMML,**

**pour l'opération de dépannage du réseau d'éclairage public, d'horloges, d'armoires, en date du 20 septembre 2012, (EP304-12-4),**

**au taux de 75 % d'un montant de 216.56 € TTC**

**soit une somme de 162.42 € TTC à leur verser.**

Ce versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR DES OPÉRATIONS DE DEPANNAGES EFFECTUÉS LE 05/10/2012 :**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12/10/2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**. DÉCIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEMML,**

**pour l'opération de dépannage du réseau d'éclairage public, d'horloges, d'armoires, en date du 5 octobre 2012, (EP304-12-5),**

**au taux de 75 % d'un montant de 207.76 € TTC**

**soit une somme de 155.82 € TTC à leur verser.**

Ce versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE) DES PAYS DE LA LOIRE :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, en date du 9 octobre dernier, relative à l'élaboration du Schéma Régional du

Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) des Pays de la Loire qui é été engagée en juin 2011. Ces travaux d'élaboration ont été menés selon un processus participatif associant les services de l'Etat et de la Région ainsi que les acteurs institutionnels, professionnels ou associatifs concernés. Un large débat a été organisé dans le cadre des Etats Régionaux de l'Energie d'octobre 2012 à mai 2013 et a nourri une réflexion dont les éléments ont été repris dans le projet de SRCAE. Ce dernier définit les orientations et les objectifs stratégiques régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air. Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que ce projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sont téléchargeables sur les sites de la DREAL des Pays de la Loire et du Conseil Régional. Elle rappelle que conformément aux dispositions du décret 2011-678 du 16/06/2011, les communes sont consultées sur ce projet et disposent d'un délai de 2 mois pour donner un avis. Elle invite les conseillers municipaux à faire le nécessaire et donc à consulter les sites correspondants, Sachant que le conseil municipal devra se prononcer lors de sa prochaine séance.

#### **DÉSIGNATION DE 2 AGENTS RECENSEURS :**

Monsieur BRUNET qui a été nommé coordonnateur du futur recensement de la population lors d'une précédente séance, rappelle au Conseil Municipal que cette procédure a lieu tous les 5 ans et qu'elle se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.

Afin de réaliser cette collecte, il informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter 2 agents recenseurs qui opéreront sur tout le périmètre de la commune, divisée pour cette occasion en 2 districts. A cet effet, il propose la candidature de Mme Béatrice PIÉTRINI et de Mr Jean-Luc GRÉGOIRE, tous les 2 retraités, sachant que chaque agent recenseur participera à 2 journées de formation en janvier. Enfin, il informe le Conseil Municipal qu'une dotation de 2 579 € sera versée par l'Etat à la commune Pour couvrir une partie des frais occasionnés par cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**. DÉSIGNE Madame Béatrice PIÉTRINI et Monsieur Jean-Luc GRÉGOIRE comme agents recenseurs,**

**. DÉCIDE de leur allouer à chacun une indemnité brute forfaitaire de 1 100 €,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

#### **DEVIS POUR LE BULLETIN MUNICIPAL 2014 :**

Monsieur BRUNET présente au Conseil Municipal le devis de l'imprimerie Loire Impression, d'un montant de 2 643 € HT pour la réalisation du bulletin municipal 2014 en 600 exemplaires. (sans augmentation par rapport à 2013)

Le Conseil Municipal, après en avoir en délibéré,

**. ACCEPTE ce devis de l'imprimerie Loire Impression, d'un montant de 2 643 € HT,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

Monsieur LEMAITRE reprend l'idée déjà invoquée de prévoir une communication de ce document au format informatique pour les personnes qui en formuleraient le souhait. (système de coupon réponse). A voir pour la prochaine équipe municipale. Il demande également si le changement de la page de couverture est envisagé. La commission étudiera cette éventualité.

#### **INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE ELECTRIQUE DANS L'EGLISE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 7 octobre dernier, relative à l'installation d'un système de chauffage dans l'église et la présentation d'un devis de l'entreprise CGV CIEL basé sur le système de panneaux radiants IRC infra-rouge court par lampes halogènes disposés sur mâts, 8 repartis le long de la nef et 1 pour le chœur, d'un montant de 10 946.42 € HT soit 13 091.92 € TTC et le souhaite solliciter un autre devis pour ces travaux.

Monsieur BIGOT présente au Conseil Municipal une proposition de prix, directement auprès du fournisseur l'entreprise REXEL, pour 5 appareils, d'un montant de 2 853.50 € HT soit 3 412.79 € TTC. Facture à laquelle il faudra rajouter la main d'oeuvre pour l'installation et le câblage qu'il se propose de faire avec un employé communal, ce qui ne devrait pas excéder la somme totale de 5 000 € TTC pour l'ensemble de cette installation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- . **ACCEPTE ce devis de l'entreprise REXEL d'un montant HT de 2 853.50 € HT**
- Ainsi que le complément par Mr BIGOT pour la pose et le câblage,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**DEVIS DE VOIRIE TRAVAUX AU BOUT DE BOUMOIS :**

Mr JOUSSELAIN rappelle au conseil municipal sa précédente délibération du 7 octobre dernier, relative à des travaux de voirie, au bout de Boumois, pour des flaques d'eaux stagnantes devant chez Madame BOUCHÉ, nécessitant la pose d'une grille, d'un tuyau pour évacuer les eaux dans son fossé, Un reprofilage de la route et une reprise en bicouche.

Il donne lecture au Conseil Municipal de 2 devis pour ces travaux :

- HARDOUIN d'un montant HT de 2 893.30 € soit : 3 460.39 € TTC
- SREG d'un montant HT de 3 600.63 € soit : 4 306.35 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise HARDOUIN d'un montant de 2 893.30 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**Exposé de Christophe LEFÈVRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Tourisme :**

**Repas des anciens** : il a eu lieu le 22 octobre 2013 et a été préparé par Mr BELLOEUVRE.

63 personnes étaient inscrites. Tous ont apprécié le repas et la projection des photos prises lors de la sortie à Beaufort et Baugé.

**Camping** : Il est maintenant fermé et les nouveaux gérants sont satisfaits de leur première saison bien que commencée au mois de juin et sans véritable publicité. Durant l'hiver, ils vont retravailler leur site internet et les cantonniers vont réaliser les travaux nécessaires au remplacement des canalisations usagées et percées. Le couvreur, comme tous les ans, viendra poser les volets de protection au niveau des ouvertures du bâtiment des sanitaires. Il cherche un endroit pour mettre leur mobile home à l'abri pour l'hiver.

**Exposé de Mr BIGOT, 2<sup>nd</sup> Adjoint, urbanisme, bâtiments, architecture :**

**Travaux de toiture des classes maternelles** : sont terminés, il ne reste que les descentes de gouttières à installer. Satisfaction complète pour la qualité du travail réalisé.

**Guinguette** : Le démontage de la structure couvrant la terrasse va se faire dès que le temps le permettra. La toile devant être sèche pour la ranger. Cette dernière retournera ensuite auprès du fabricant afin que les œillets de fixations soient changés.

**Le ponton du Port** : sera démonté pour la période hivernale.

**La rampe d'accès à la Mairie** : va être terminée par la pose de la rambarde qui sera peinte en noire (peinture Epoxy qui évite la galvanisation).

**La vente des carreaux de terre cuite du presbytère** : à Mme Painchart-Perrussel de St Lambert la Potherie a rapporté la somme de 2 438.00 € TTC pour:

- 1 550 carreaux de 17/17 et 16/16 à 0.40 €,
- 1766 carreaux 20/20 à 0.60 € et
- 948 carreaux 21/21 et 22/22 à 0.80 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE ce chèque d'un montant de 2 438.00 € TTC**
- . **CHARGE le Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**LOCATION DU CENTRE CULTUREL POUR LES ASSOCIATIONS :**

Monsieur BIGOT rappelle au Conseil Municipal, sa précédente délibération en date du 7 octobre dernier, relative au tarif à appliquer aux associations qui louent le centre culturel. Il rappelle qu'en principe chaque association bénéficie d'une seule location gratuite par an mais que cette disposition n'est pas appliquée. Afin d'appliquer un tarif au plus juste, le coût de fonctionnement s'élève à 87 €/location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. **DÉCIDE, pour les associations communales, d'appliquer le système suivant :**

- **gratuité des 2 premières locations,**
- **et 90 € à compter de la 3<sup>m</sup> location et pour toutes les suivantes**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**ACHAT D'UN LOCAL DE STOCKAGE :**

Monsieur BIGOT rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération relative à l'impossibilité de construire un local de stockage près de l'atelier communal. Il rappelle également, la proposition de vente d'un local de 400 m<sup>2</sup>, dans lequel exerçait Mr FORTIER, rue des Deux Feux au prix de 50 000 € pour une superficie de 400 m<sup>2</sup>.

Chargé de négocier le prix avec le propriétaire la SCI la Chaumière, MM Givors et Charpentier, il confirme le prix proposé.

En ce qui concerne la toiture en fibro-ciment et après renseignements pris auprès des organismes compétents, il confirme que cette dernière ne présente aucun risque pour les usagers du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (1 voix contre)

. **DÉCIDE d'acquérir le local de la SCI la Chaumière de MM Givors et Charpentier, sis Rue des deux feux au prix de 50 000 €,**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **Exposé de Mr BRUNET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Ecoles – Education – Culture – Communication :**

**Bulletin communal** : son élaboration est en commencée, sa distribution devra être assurée le week-end du 11-12 janvier 2014 afin que les administrés soient informés du recensement de la population.

**Ecole** : le prochain conseil d'école a lieu demain (5/11/ à 18 heures). A l'ordre du jour sera évoqué entre autre la réforme des rythmes scolaires. Fin novembre une réunion de concertation avec la commission école, les enseignants et les représentants des parents d'élèves sera organisée. A première vue, une organisation au niveau de la CCLL semble peu probable mais une entente avec les 2 communes de Saint Clément et des Rosiers pourrait être envisagée. Mr BRUNET évoque ensuite le besoin en personnel pour réaliser cette réforme, utilisation des ATSEM mais également d'animateurs et de bénévoles. Mr LEMAITRE préférerait l'emploi d'animateurs (extérieurs à l'école) plutôt que du personnel ceci afin de fournir des activités intéressantes et que cela ne soit pas une simple garderie. Madame le Maire et Monsieur BRUNET rappellent qu'ils ne veulent en aucun cas d'activités de garderie mais des activités ludiques et éducatives.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Isabelle LOUINEAU est désormais en retraite depuis le 1<sup>er</sup> novembre. L'organisation retenue et précédemment évoquée a été mise en place. Un pot de départ sera organisé prochainement.

**Terrain de la gare SNCF** : il rend compte de sa rencontre avec la personne de Réseaux Ferrés de France qui est favorable à la vente mais qui doit faire procéder à un certain nombre d'expertises techniques d'où un délais de quelques mois avant d'obtenir leur aval.

**Presbytère** : le nouvel appel d'offre est désormais complet. Les propositions financières sont plus élevées que les estimations faites. Le projet paraît plutôt en bonne voie et les prestataires intéressés par les locaux commerciaux semblent être arrivés à un accord. Le tout doit maintenant être formalisé.

**Reliure des registres d'état civil** : Il montre aux conseillers municipaux le travail réalisé sur les registres d'état-civil et se félicite de l'excellent travail accompli par le relieur.

. **Exposé de Mr JOUSSELAIN 4<sup>ème</sup> Adjoint, voirie :**

**Les travaux de voirie 2013 co-financés avec la CCLL** : La réception des travaux a eu lieu.

**Pour le programme 2014** : il rappelle au Conseil Municipal que les travaux suivants ont été demandés : - Levée de la Loire : de la Croix-Rouge au bourg, les fissures seront bouchées, un gravillonnage sera fait, une piste cyclable sera tracée et du sable rouge sera mis sur les accotements, - Les Clairegeaudières : reprise des accotements et reprofilage, ainsi que des travaux de peinture, pour une somme d'environ 38 000 € HT.

**Terrain de rugby** : les travaux de sablage vont être faits au cours de ce mois.

**Fauchage des fossés** : évoqué en réunion d'adjoint, et compte-tenu de l'indisponibilité d'un employé communal et de la vétusté de notre matériel, il sera fait appel à l'entreprise de Mr Patrick PLOQUIN afin de réaliser le fauchage des fossés communaux.

**Terrain des Graviers** : les travaux de sous solage vont être faits et le personnel communal passera la herse rotative et les plantations seront faites.

**Nids de frelons** : 2 nids viennent d'être détruits. Monsieur JOUSSELAIN demande à chacun d'être très vigilants et de signaler tout nouveau nid en mairie.

- **AFFAIRES DIVERSES** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans la perspective de l'accessibilité aux locaux publics par les personnes à mobilité réduite, elle souhaite lancer un appel d'offre afin de réaliser des propositions d'aménagements pour la mairie, afin que celle-ci soit entièrement installée en rez-de-chaussée. Elle demande à chaque conseiller de lui communiquer le nom d'éventuel cabinet susceptible d'être compétent pour ce projet. Le Cabinet GUEMAS SOURDEAU de Longué va être contacté mais l'avis d'un ou plusieurs autres prestataires seront demandés.

**L'alarme de la Mairie** : a été installée.

**Le grand Saumurois** : Il va être opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de la création d'un syndicat mixte du Grand Saumurois émanant de la fusion du Pays Saumurois avec le SCOT auquel sont également adhérentes la Communauté d'agglomération de Saumur et les CCLL du Gennois, de Loire-Longué et de Doué la Fontaine.

**Animation et cérémonie** :

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le Téléthon du 9 novembre ainsi que la cérémonie du 11 novembre et les invite à y participer.

